

Commission règlementaire AAREON / PREM UNIR

12 octobre 2023

Jean-Philippe ROUX – Aareon France

www.aareon.com

| An Aareal Bank Group company



Introduction

- › La troisième commission réglementaire de 2023 s'est tenue le jeudi 12 octobre.
Vous retrouverez dans [ce document](#) le détail de tous les sujets abordés.
- › **Toutes les évolutions seront distribuées par l'intermédiaire de patchs : il est donc important d'installer les patchs dès leur mise à disposition.**
- › Voici la liste des évolutions les plus importantes avec leurs échéances :
 - › **CERFA V5 : fin octobre 2023**
 - › **Réservataires en flux : fin novembre 2023**
 - › **Dispatching V2 : 2^{ème} semestre 2024**
 - › **Facturation électronique : repoussé**
- › Vous retrouverez ci-dessous les précisions complémentaires pour chacun de ces sujets.

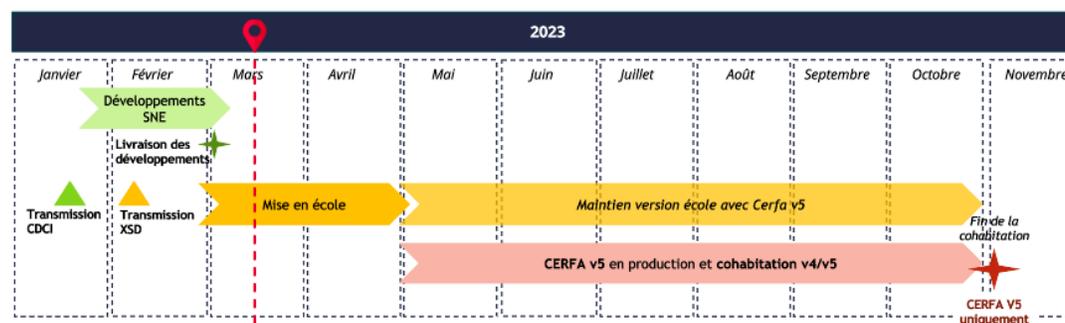
SNE / CERFA V5

Fin octobre 2023

- › La fin de la période de cohabitation arrive à son terme. Une communication détaillée sur ce sujet a été envoyée le 23 octobre.

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Rappel des principales étapes du passage au Cerfa v5



IMPORTANT

Pendant la période de cohabitation des Cerfa du 2 mai au 31 octobre 2023, les outils mis à disposition par le GIP SNE (WebApp, Portail Web Professionnel) seront dans le format V5.

- Janvier 2023 → Publication du contrat d'interface Cerfa v5 sur le site des professionnels
- Février 2023 → Transmission des fichiers XSD et de la note présentant les règles de cohabitation Cerfa v4/v5 éditeurs
- Mars 2023 → Communication de la mise en école du Cerfa v5, deux mois avant la mise en production. Maintien de la version école avec le Cerfa v5 jusqu'en octobre.
- Mai 2023 → Installation du Cerfa v5 en PRODUCTION. Une phase de cohabitation de 6 mois permet de laisser le temps aux éditeurs de déployer la solution chez les bailleurs.
- Octobre 2023 → Fin de la cohabitation. Tous les flux des demandes enregistrées, modifiées, renouvelées ou radiées sont au format V5.

Réservataires en flux

Fin novembre 2023

Un premier lot de fonctionnalités a été réalisé sur la base des travaux du premier groupe de travail, en voici les grandes lignes :

- ✓ Permettre la saisie des conventions « en flux » dans le module Réservataires,
- ✓ Pouvoir saisir et suivre les objectifs annuels de ces conventions,
- ✓ Gérer une nouvelle notion : la mise à disposition de logements pour un réservataire (ou plus généralement, un organisme partenaire),
- ✓ Gérer les interactions entre ces mises à disposition, les demandes de logement, les entrées/sorties de locataires, et le suivi des objectifs.

Un client pilote a mis en place cette nouvelle gestion.

Un deuxième groupe de travail est programmé durant la première quinzaine de novembre 2023 :

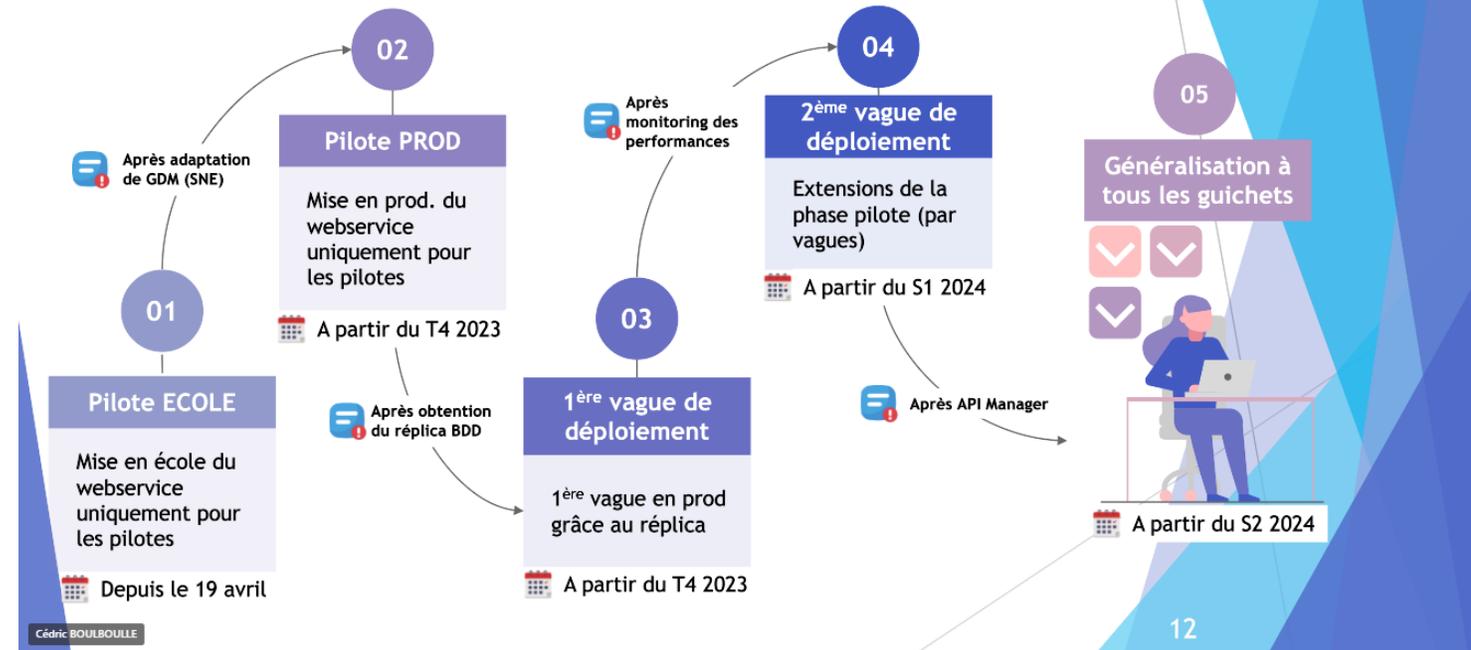
- ✓ Présentation de l'expérience de ce client dans ce nouveau mode,
- ✓ Etudes de points complémentaires
 - ✓ Restitution des bilans statistiques annuels
 - ✓ Réflexion sur l'aide au calcul du flux annuel

Dispatching V2

2^{ème} semestre 2024

- › Voici le nouveau planning revu par le SNE. Nous reviendrons vers vous pour présenter son intégration dans Prem' Habitat.

Le déploiement prévisionnel de GDM



- › Lexique : GDM = « GetDemandeMouvement »

Facturation électronique

De juillet 2024 à ?

- › L'entrée en vigueur du dispositif prévue le 1^{er} juillet 2024 a été décalée.
- › Nous allons attendre la publication de loi de finances 2024 pour revenir vers vous avec le calendrier définitif.
- › Le calendrier « *prévisionnel* » serait le suivant
 - › 2024 : Développement du PPF (Portail Public de Facturation)
 - › 2025 : Phase de pilote
 - › 2026 : Déploiement par phase
- › Ci-dessous, vous trouverez une suggestion de lecture :
<https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A15683>

Merci pour votre écoute